

**Procès-verbal**  
**de la réunion du Conseil d'administration du Média de**  
**service public 100,7**  
**du 22 novembre 2022**

**Présent\*e\*s :**

Présidente	Véronique Faber
Membres	Tania Brugnoni, Jean-Marie Haensel, Josée Hansen, Raphaël Kies, Steph Meyers, Pierre Reuter, Renée Wagener, Thierry Zeien
Directeur	Jean-Lou Siweck
Commissaire de Gouvernement	Céline Flammang
Secrétaire	Pia Betz

**A. Introduction**

1. Adoption de l'ordre du jour

Trois points divers sont ajoutés sur l'ordre du jour :

- Point d'information sur l'ancien directeur du Média de service public 100,7 ;
- Procédure règlementaire concernant le DAB+ ;
- Attribution du marché public CMS/Website ;
- Podcast « Schlechte Schüler ».

✓ **L'ordre du jour est adopté.**

2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2022

✓ **Le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2022 est validé.**

**B. Points pour décision**

3. Adoption du Statut rédactionnel

Sur base du projet de Statut rédactionnel soumis au Conseil d'administration par le directeur général et le rédacteur en chef, M. Siweck présente les grandes lignes du Statut rédactionnel du Média de service public 100,7.

Il explique que le projet a été élaboré en collaboration avec le rédacteur en chef, qu'il a ensuite été discuté avec un groupe de représentant\*e\*s des rédactions concernées et qu'il a ensuite été communiqué à l'ensemble du personnel.

Il souligne que le document a été inspiré d'autres concepts similaires, notamment du « Muster-Redaktionsstatut » des médias de service public=allemands, et qu'il a été adapté aux besoins et caractéristiques du Média 100,7.

Il présente l'objectif de ce document, à savoir consacrer l'indépendance des journalistes et prévoir les règles en cas de conflit à cet égard. Il indique que le document a vocation à s'appliquer à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Média 100,7, sous statut salarié ou indépendant, qui contribuent au traitement éditorial de l'information en vue d'être reprise dans les émissions radiophoniques et contenus numériques du Média 100,7 et que le\*la rédact\*eur\*rice en chef se voit octroyer un rôle spécifique dans toutes les questions relatives à la déontologie journalistique.

Les membres discutent le projet de Statut rédactionnel et proposent quelques changements et clarifications.

M. Siweck propose aux membres d'accepter le projet de Statut, sous réserve des modifications proposées par les membres.

✓ **Le Statut rédactionnel est adopté.**

4. Approbation du projet de contrat de bail à conclure avec le Fonds Kirchberg

M. Siweck présente le projet de contrat de bail à conclure avec le Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau du Kirchberg (FUAK), qui avait été soumis aux membres. Il souligne que le bailleur demande une hausse du loyer de 36% hors indexation en 2024 et une indexation du prix du loyer de 50% sur la base de l'indice semestriel des prix à la construction. Il précise que le contrat doit être signé avant la fin de l'année.

Les membres posent des questions quant à la justification de la disposition sur l'indexation et plusieurs membres s'interrogent quant à la hausse considérable du prix du loyer.

Un membre propose de contrôler le recours à l'indice semestriel des prix à la construction auprès du Ministère des Finances.

Mme Flammang relève que le projet de contrat de bail prévoit que les droits d'enregistrement sont à la charge du preneur du bail, alors que, selon la loi du 12 août 2022 portant organisation de l'établissement public « Média de service public 100,7 », les actes passés au nom et en faveur du Média 100,7 sont exempts des droits d'enregistrement.

Un\*e membre propose de vérifier comment reformuler le contrat de bail en prenant en compte ce dernier élément.

Mme Faber retient qu'à ce stade, deux actions doivent encore être effectuées :

- Contrôle du recours à l'indice des prix à la construction ;
- Prise en compte de l'exemption des droits d'enregistrement.

### **C. Points pour discussion**

#### **5. Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration**

Mme Faber présente le projet de Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration, qui avait été soumis aux membres, et propose que les membres soumettent leurs commentaires par écrit directement sur le document.

Elle explique que les règles et seuils relatifs à la double signature des engagements devraient éventuellement être revus.

Les membres posent des questions sur le type d'engagements soumis à la double signature et discutent la possibilité d'élever le seuil actuel.

Mme Faber retient que :

- M. Siweck se charge de proposer une éventuelle augmentation du seuil ;
- Les membres se chargent de faire des commentaires écrits sur le projet de Règlement d'ordre intérieur, dans un délai de 14 jours ;
- La secrétaire partage un lien pour permettre aux membres d'insérer leurs commentaires sur un document commun.

#### **6. Code de déontologie du Conseil d'administration**

Mme Faber présente le projet de Code de déontologie du Conseil d'administration, qui avait été soumis aux membres, et propose que les membres soumettent leurs commentaires par écrit directement sur le document.

Mme Faber retient que :

- Les membres se chargent de faire des commentaires écrits sur le Code de déontologie, dans un délai de 14 jours ;
- La secrétaire partage un lien pour permettre aux membres d'insérer leurs commentaires sur un document commun.

#### **D. Points pour information**

##### **7. Processus de négociation de la Convention 2024-2029**

Mme Faber explique qu'un sous-groupe de membres a travaillé sur une proposition de budget pour les années 2024-2029, élaborée par le directeur, en vue des négociations de la Convention pluriannuelle à conclure avec l'État.

Mme Faber informe les membres qu'une première réunion à ce sujet avec un représentant de l'État aura lieu fin novembre.

Mme Flammang rappelle que la Convention devra être signée fin mars 2023.

##### **8. Exécution budgétaire au 30 septembre 2022**

Sur base d'une note sur l'exécution du budget au 30 septembre 2022 et un tableau sur les profits et pertes, en l'état de septembre 2022, qui avaient été fournis aux membres, M. Siweck indique que, dans les grandes lignes, l'exécution budgétaire correspond à ce qui avait été prévu. Il précise que pour le projet CMS (plateforme digitale), seul un acompte sera encore facturé en 2022.

##### **9. Ressources humaines**

M. Siweck revient sur le recrutement récent pour le poste dans le service de la musique classique, sur la formalisation du télétravail, sur la tenue d'entretiens de fin d'année, sur la désignation d'un « travailleur désigné » dans les domaines de la sécurité et de la santé au travail, sur les formations des animat\*eurs\*rices qui sont actuellement en cours et sur un changement dans la composition de la délégation du personnel.

#### **E. Divers**

##### **10. Point d'information sur l'ancien directeur du Média de service public 100,7**

Un\*e membre informe le Conseil d'administration qu'il a été contacté par l'ancien directeur du Média 100,7.

##### **11. Procédure règlementaire concernant le DAB+**

Mme Flammang informe les membres de l'avis du Conseil d'État rendu le 25 octobre dernier à l'égard d'un projet de règlement grand-ducal sur le DAB+, « 1) déterminant

les modalités de détermination de l'opérateur du réseau et les modalités d'octroi de l'autorisation d'émettre en multiplex numérique ; 2) déterminant les modalités d'attribution des permissions pour les services de radio sonore diffusés en multiplex numérique ainsi que les règles générales gouvernant ces permissions et les cahiers des charges qui leur sont assortis ; et 3) portant modification du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2014 établissant la liste des fréquences de radiodiffusion luxembourgeoise visée à l'article 4 de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques ».

#### 12. Attribution du marché public CMS/Website

M. Siweck indique que le marché public quant au CMS et le site web du Média 100,7 a été attribué et que les travaux ont démarré et sont prévus d'être finalisés le 15 mai 2023.

#### 13. Podcast « Schlechte Schüler »

Les administrat\*eurs\*trices saluent la qualité journalistique et la pertinence du podcast « Schlechte Schüler » sur le système éducatif au Luxembourg, qui est actuellement diffusé à l'antenne et est disponible sur les plateformes de podcasts.

La prochaine réunion du Conseil d'administration est fixée pour le 7 février 2023 au siège du Média de service public 100,7.

Luxembourg, le 22 novembre 2022



---

Véronique Faber  
Présidente



---

Pia Betz  
Secrétaire